

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
1 Kerleven Huella
29260 Plouider
06 04 40 03 69
famillesdelabaie@gmail.com

Introduction

Le règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant et lui offrir des loisirs de qualité avec ses copains.

L'accueil de loisirs est une entité éducative habilitée par « Jeunesse et sport » et soumise à une réglementation spécifique.

C'est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 3 à 13 ans en dehors du temps scolaire.

L'association « Familles Rurales » est composée de parents qui sont associés au processus d'élaboration du projet éducatif du centre.

L'association adhère à la Fédération « Familles Rurales » du Finistère.

Accueil et horaires

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 (sauf jours fériés) :

-Toutes les vacances scolaires

-Les mercredis en période scolaire

Il accueille les enfants de 3 à 13 ans à la journée avec repas ou à la demi-journée avec ou sans repas.

L'accueil de loisirs est ouvert le matin dès 7h30, les enfants peuvent arriver jusqu'à 10h00 et quitter le centre à partir de 16h00. L'ALSH ferme ses portes à 18h30.

L'association se réserve le droit de fermer ses portes si moins de 8 inscriptions journalière.

Les enfants quittant l'accueil de loisirs pour se rendre à une activité non organisée par l'accueil de loisirs ne peuvent revenir après.

Les heures spécifiques de départ et d'arrivée lors des sorties seront indiquées sur les programmes d'activités.

Inscriptions

Les inscriptions se font par mail. Le premier contact avec une nouvelle famille se fera lors une conversation téléphonique, un échange de mail afin de présenter l'association ainsi que son fonctionnement. Une visite du centre de loisirs est possible sur rendez-vous pour les nouvelles familles.

Les familles habitant Plouider et Plounéour-Brignogan-Plages ont une date d'ouverture des inscriptions à l'Accueil de Loisirs une semaine avant les familles venant d'autres communes.

Afin de valider l'inscription de l'enfant, son dossier doit être à jour. Le dossier est renouvelé tous les ans au mois de septembre. Il est composé des éléments suivants :

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Carnet de vaccinations
- Règlement Intérieur signé
- Attestation CAF
- La fiche d'adhésion à Familles Rurales

L'adhésion à Familles Rurales est avant tout une assurance pour les adhérents. Elle est valable un an et pour toute la famille. Elle donne accès à toutes les activités Familles Rurales au niveau national.

Attention : **Les absences et annulations survenant dans un délai inférieur à 48h et non justifiées par un certificat médical seront facturées.**

Pour les mercredis, merci de nous informer pour le lundi matin avant 10h.

Pensez à signaler les événements familiaux pouvant modifier le comportement de votre enfant (naissance, hospitalisation, décès, départ, maladie...)

Si votre enfant est porteur d'un handicap, il convient de prendre rendez-vous avec la directrice afin de préparer la venue de votre enfant autour d'un projet d'accueil personnalisé.

Vêtements et objets personnels

Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités de l'ALSH. Les objets, jeux, bijoux et vêtements de valeur sont déconseillés. L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à leur disposition.

Il est important d'inscrire le nom de votre/vos enfant(s) sur ses affaires.

Santé Hygiène

Aucun médicament ne peut être administré par l'équipe d'animation sans ordonnance.

En cas d'accident, les secours seront appelés et les parents prévenus.

En cas d'accident grave, l'enfant sera transporté par les services d'urgence en milieu hospitalier.

Si votre enfant ne se sent pas bien et que la décision est prise de vous contacter, merci de bien vouloir venir récupérer votre enfant sans délai.

Activités

Le programme d'activités pourra être modifié en cours de semaine en fonction du désir des enfants, des conditions météorologiques, des prestataires ou des opportunités!

A prévoir

Une tenue adaptée aux activités et au temps est à prévoir. Les parents des petits doivent prévoir des vêtements de rechange, leur doudou pour la sieste ainsi qu'un sac de couchage.

Pour les sorties plage et tous les jours de l'été : prévoir un maillot de bain, une serviette de bain, une casquette, la crème solaire et une gourde.

Accueil des enfants et responsabilité du centre

Il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant jusqu' au centre où il sera pris en charge par un animateur. L'accueil de Loisirs est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture.

Un enfant ne pourra repartir seul de l'Accueil de Loisirs sauf autorisation écrite des parents.

Nous informons les parents que leur responsabilité pourra être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

Informations Covid-19

Si votre enfant présente des symptômes évocateurs de la Covid-19 nous vous recommandons de ne pas l'emmener à l'ALSH.

Afin d'éviter un trop grand brassage, il convient de respecter la jauge de deux parents dans le hall au maximum. L'accès des parents aux salles d'activité est interdit.

Familles de la Baie

Familles de la Baie est une association qui fonctionne grâce à ses bénévoles qui avec l'équipe pédagogique mettent en place différents projets pour ses adhérents (Loto des enfants, spectacle de Noël, etc). Elle est composée de trois pôles, un pôle enfance qui gère l'Accueil de Loisirs, un pôle socio-culturel qui s'occupe de créer des activités diverses pour les enfants et les adultes et un pôle jeunesse 12/17 ans.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, n'hésitez pas à nous contacter.

Je soussigné confirme avoir pris connaissance et approuve le règlement intérieur de l'association Familles de la baie.

Le : / /

Signature :